

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 28 septembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DAE 122** Subventions (1.201.000 euros) et avenants à conventions avec divers organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets Emergence(s).

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 45.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, à l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMR 7154) pour l'équipe dirigée par Julien Bouchez pour le projet « Altération chimique des sédiments dans les plaines alluviales des grands fleuves ».

Article 2 : Une subvention de 30.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, à Sorbonne Université pour le compte du Laboratoire d'Informatique de Paris 6 (LIP6) pour l'équipe dirigée par Pierre-Evariste Dagand pour le projet « Infrastructures logicielles pour le XXIe siècle ».

Article 3 : Une subvention de 68.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS – Paris-Villejuif) pour le compte du laboratoire Langage, Langues et Cultures d'Afrique Noire (UMR 8135) pour l'équipe dirigée par Dmitry Idiatov pour le projet « Explorer enfin la richesse linguistique du Nigeria : analyse grammaticale et documentation linguistique des langues adamawa ».

Article 4 : Une subvention de 46.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, à l'Université Paris Diderot, pour le compte du Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain, pour l'équipe dirigée par Petros Chatzimpiros pour le projet « Systèmes agricoles et structures d'approvisionnement urbain dans la longue durée ».

Article 5 : Une subvention de 67.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, à l'Université Paris-Dauphine pour le compte du Centre de recherche IRISSO (UMR 7170) et du CNRS, pour l'équipe dirigée par Benjamin Gourisse pour le projet « Espaces, réseaux et circulations. Les reconfigurations du politique en Turquie ».

Article 6 : Une subvention de 47.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS - Paris B), pour le compte de l'Institut Langevin, pour l'équipe dirigée par Valentina Krachmalnicoff pour le projet « Couplage entre émetteurs fluorescents dans des milieux plasmoniques nanostructurés ».

Article 7 : Une subvention de 54.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS - Paris B) pour le compte de l'Institut de Systématique, Evolution et Biodiversité (UMR 7205) pour l'équipe dirigée par Violaine Llaurens pour le projet « Évolution et développement des motifs de couleurs des ailes chez des papillons mimétiques ».

Article 8 : Une subvention de 70.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE) pour le compte du laboratoire SAPRAT (EA 4116) pour l'équipe dirigée par Audrey Nassieu-Maupas pour le projet « Pictor : le métier de peintre en Europe à la Renaissance ».

Article 9 : Une subvention de 66.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS - Paris B) pour le compte du laboratoire PHENIX (UMR 8234) pour l'équipe dirigée par Benjamin Rotenberg pour le projet « Simulation moléculaire d'électrolytes aqueux dans les carbones nanoporeux : Energie bleue et désalinisation de l'eau ».

Article 10 : Une subvention de 22.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS - Paris B) pour le compte du Laboratoire de Physique statistique (UMR 8550) de l'Ecole Normale Supérieure, pour l'équipe dirigée par Abdou Thiam pour le projet « Rôle et régulation des protéines autophagiques sur les corps lipidiques pour le métabolisme énergétique ».

Article 11 : Une subvention de 68.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, à l'Institut Pasteur pour le compte du Laboratoire Morphogénèse et croissance microbienne pour l'équipe dirigée par Sven Van Teeffelen pour le projet « Morphogénèse et croissance microbienne ».

Article 12 : Une subvention de 68.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM – DR Paris 6) pour le compte du Centre de Recherche des Cordeliers (U1138) pour l'équipe dirigée par Nicolas Venterclef pour le projet « Décodage des mécanismes transcriptionnels de l'inflammation impliqués dans la pathogénèse du diabète de type 2 ».

Article 13 : Une subvention de 43.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, à l'École Pratique des Hautes Études (EPHE) pour le compte de l'Équipe Savoirs et pratiques du Moyen-Âge au XIXe siècle (SAPRAT - EA 4116) pour l'équipe dirigée par Emma Abate pour le projet « Scribes et Écritures dans l'Europe juive du Moyen Age : production, circulation et recyclage de manuscrits hébreux ».

Article 14 : Une subvention de 62.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, à l'Institut Curie pour le compte l'Unité Compartimentation et Dynamique Cellulaires (UMR 144) pour l'équipe dirigée par Alexandre Baffet pour le projet « Prolifération des cellules souches neurales au cours du développement normal et pathologique du cerveau ».

Article 15 : Une subvention de 62.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, à l'École normale supérieure (ENS) pour le compte du Laboratoire de Géologie (UMR 8538) pour l'équipe dirigée par Pierre Barré pour le projet « Prédire les modifications de stocks de carbone organique des sols consécutives à un changement d'usage des terres ».

Article 16 : Une subvention de 28.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, à Sorbonne Université pour le compte du Laboratoire Jean Perrin pour l'équipe dirigée par André Estevez-Torres pour le projet « Morphogenèse artificielle dans un système moléculaire à base d'ADN ».

Article 17 : Une subvention de 62.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, à l'Institut Pasteur pour le compte du laboratoire Microenvironnement et immunité pour l'équipe dirigée par Elisa Gomez Perdiguero pour le projet « Mécanismes contrôlant la prolifération et les fonctions des macrophages dans l'homéostasie et la réparation tissulaire ».

Article 18 : Une subvention de 62.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS Délégation Paris B) pour le compte du Laboratoire Pierre Aigrain pour l'équipe dirigée par Zaki Leghtas pour le projet « Processus Dissipatifs Non-Linéaires pour la Correction d'Erreur Quantique dans des Circuits Supraconducteurs ».

Article 19 : Une subvention de 62.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, à l'INSERM Délégation Paris V pour le compte de l'Institut Necker Enfants-Malades (INEM) pour l'équipe dirigée par Franck Oury pour le projet « Contrôle des fonctions cognitives et métaboliques par de nouvelles voies de signalisation hormonale dans le cerveau ».

Article 20 : Une subvention de 60.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, à la Fondation Sciences Mathématiques de Paris FSMP LABEX pour le compte du Laboratoire Jacques-Louis Lions pour l'équipe dirigée par Yannick Privat pour le projet « Analyse et simulation des formes optimales. Application aux sciences du vivant ».

Article 21 : Une subvention de 48.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS Délégation IDF Ouest et Nord) pour le compte du Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (UMR 7217) pour l'équipe dirigée par Séverine Sofio pour le projet « Pour des sciences sociales des biens symboliques en acte(s) ».

Article 22 : Une subvention de 61.000 euros est attribuée, au titre de l'année 2018, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour le compte du Centre d'histoire sociale du 20e siècle (UMR 8058) pour l'équipe dirigée par Charlotte Vorms pour le projet « La ville informelle au 20e siècle. Politiques urbaines et administration des populations ».

Article 23 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer, avec les organismes correspondants, les avenants à conventions dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 24 : La dépense dédiée aux organismes publics correspondant aux articles 1 à 12, 14 à 24, 26 à 32, (soit 949.000 euros) sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

Article 25 : La dépense dédiée aux organismes de droit privé, correspondant aux articles 13, 25, 33 à 35 (soit 252.000 euros) imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**